

Conditions météorologiques : vigilance orange canicule

Mis à jour le 10/07/2026



Météo-France a placé la Seine-Maritime en vigilance **orange « canicule »** à compter du **vendredi 10 juillet 2026 à 12h00**.

Cette évolution intervient dans le prolongement du second épisode de fortes chaleurs, suivi depuis le 8 juillet, date à laquelle le département avait été placé en vigilance jaune.

Selon les prévisions de Météo-France, la Seine-Maritime est concernée par un nouvel épisode caniculaire intense et durable, nécessitant une vigilance particulière notamment pour les personnes sensibles ou exposées. Les maximales ce jeudi sont comprises entre 32 et localement 35°C. Les minimales attendues dans la nuit de jeudi à vendredi sont de l'ordre de 18 à 20°C en Haute-Normandie. Les maximales de la journée de vendredi sont de l'ordre de 30 à 36°C. Cela justifie la vigilance orange. L'épisode caniculaire se poursuivra très probablement jusqu'en début de semaine prochaine, voire au-delà.

Le préfet de la Seine-Maritime confirme la mobilisation de l'ensemble des services de l'État et des acteurs concernés dans le cadre du dispositif de gestion de la canicule déjà activé dans le département. Il appelle également chacun à renforcer sa vigilance et à appliquer les recommandations de prévention, en portant une attention particulière aux personnes les plus vulnérables : personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunes enfants, personnes souffrant de pathologies chroniques et personnes isolées.

Conseils de comportement en période de canicule

Ces conditions météorologiques appellent une vigilance accrue de la part de tous :

- En cas de malaise ou de troubles du comportement, appeler un médecin,
- Restez vigilants en cas de baignade : baignez-vous toujours dans des zones surveillées et ne surestimez pas vos capacités,
- Contacter la mairie pour les personnes ayant besoin d'aide,
- Rendre régulièrement visite (au moins 2 fois par jour) aux personnes âgées et aux personnes souffrant de maladies chroniques ou isolées,
- Accompagner les personnes âgées dans un endroit frais,
- Pendant la journée, fermer volets, rideaux et fenêtres,
- Aérer la nuit,
- Utiliser ventilateur et/ou climatiseur,
- Se rendre dans un endroit frais ou climatisé (grandes surfaces, cinémas...) au moins 3 heures par jour,
- Mouiller son corps plusieurs fois par jour à l'aide d'un brumisateur, d'un gant de toilette ou en prenant des douches ou des bains,
- Boire au moins 1,5 l d'eau par jour, même sans soif,
- Continuer à manger normalement,
- Limiter la consommation d'alcool,
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes,
- En cas de sortie, porter un chapeau et des vêtements légers,
- Limiter les activités physiques.

Sécurité des baignades

Lors des baignades, il est indispensable de privilégier les zones autorisées et surveillées, de superviser de manière permanente les plus jeunes et d'être particulièrement vigilant au risque d'insolation. Dans les conditions climatiques actuelles, le risque d'hydrocution est particulièrement élevé. Les baigneurs sont appelés à ne pas surestimer leurs capacités, à ne pas consommer d'alcool avant et pendant la baignade et à ne pas se mettre à l'eau en cas de trouble physique ou de frissons.

Feux d'espaces naturels : un risque incendie accru dans le département

La Seine-Maritime est un territoire de plus en plus exposé aux feux de végétation. Il est ainsi essentiel, pour le grand public comme pour les agriculteurs, de respecter des consignes de sécurité relatives à ce risque.

Chacun est invité à ne jamais allumer de feu en forêt ou à proximité, à ne pas jeter de mégots même éteints, et à ne pas utiliser d'outils ou d'engins susceptibles de produire des étincelles près des zones végétalisées (disqueuse, barbecue, feux festifs...).

Durant cette période de moisson, les agriculteurs sont eux aussi appelés à la vigilance et invités à :

- Entretenir régulièrement le matériel agricole (batteuse, presse, circuits électriques, graissage),
- Ne jamais laisser un engin agricole sur une parcelle sans surveillance,
- Équiper chaque machine d'un extincteur à eau avec additif (6 L) et d'une batte à feu,
- Créer des bandes coupe-feu, notamment en bordure d'habitations ou sur les grandes parcelles,
- Éviter les travaux agricoles durant les heures les plus chaudes pour limiter les risques de départ de feu,
- Faciliter l'accès des secours en maintenant les chemins dégagés,

En cas de départ de feu, appeler immédiatement le 18 ou le 112 et indiquer la localisation, les accès praticables, la nature de la culture, la superficie menacée, le sens du vent et les enjeux à protéger.

Partager la page



Abonnez-vous à notre lettre d'information

S'abonner

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

